



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité du *Canton de Gore*
AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PUBLICATION

Veuillez noter que lors de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 12 janvier 2026, le **RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ PUBLIQUE NUMÉRO RM 460 CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET LE BON ORDRE**, a été adopté.

Ce règlement est disponible pour consultation pendant les heures habituelles d'ouverture du bureau municipal et sur le site internet de la municipalité au :
www.cantondegore.qc.ca/fr/publications/reglements.

Donné à Gore, Qc.
14^e jour de janvier 2026

Sarah Channell
Greffière-trésorière